



**Assemblée générale spéciale  
Jeudi 19 avril 2018 à 13h00  
Centre communautaire Anjou**

**Ordre du jour:**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Présentation des modifications adoptées aux règlements généraux par le conseil d'administration le 14 décembre 2017**
4. **Vote de ratification sur les modifications adoptées**
5. Levée de l'assemblée

**Deux modifications ont été décidées par le conseil d'administration:**

**a) Catégories de membres:**

**\* Avant:**

Concertation Anjou compte 5 catégories de membres à savoir:

- Organismes communautaires (qui sont actifs sur le territoire d'Anjou).
- Associations (qui sont actifs sur le territoire d'Anjou);
- Citoyens et citoyennes (personnes qui habitent le territoire d'Anjou)
- Institutions publiques et para publiques
- Milieu économique et gens d'affaires (qui sont actifs sur le territoire d'Anjou).

**\* Décision du conseil d'administration le 14 décembre 2017**

Concertation Anjou compte 4 catégories de membres à savoir :

- Organismes à but non lucratif-OBNL (qui sont actifs sur le territoire d'Anjou)
- Citoyens et citoyennes (personnes qui habitent le territoire d'Anjou)
- Institutions publiques et para publiques et milieu scolaire
- Milieu économique et secteur privé (qui sont actifs sur le territoire d'Anjou).

**b) Composition du conseil d'administration:**

**\* Avant:**

Le conseil est composé de :

- Trois (3) membres issus des organismes communautaires
- Un (1) membre issu des associations
- Un (1) membre issu des citoyens(nes)
- Un (1) membre issu du milieu scolaire
- Un (1) membre issu du milieu institutionnel/économique

**\* Décision du conseil d'administration le 14 décembre 2017**

Le conseil est composé de::

- Quatre (4) membres issus des organismes à but non lucratif et/ou des centres à la petite enfance
- Un (1) membre issu des citoyens(nes)
- Un (1) membre issu des institutions publiques et parapubliques ou du milieu scolaire
- Un (1) membre issu du milieu économique ou du secteur privé